

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2019/032

Membres en exercice : 23

Membres présents : 15

Membres représentés : 1

Membres absents : 8

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mars 2019 à 18h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Catherine MIFFRE, Guy PALOFFIS, Nathalie PIQUE Jeannine VIDAL, Jean TELASCO, Henri BERTRAND, Blaise FONS, Jean CAMO, Marie-Hélène SANSA-ARTIGUES, Chantal CAUVY-GAUBY, Brice ANNARELLI, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Jean-Pascal GARDELLE.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Yves ESCAPE (procuration à Henri BERTRAND)

Absents excusés : Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Elisabeth BARDAJI-GITARD, Jacques BASSET, Anne ROIG-FAUVEAU, Jean-Marie ROGER, Carine CAROLA, Julie SANZ-GUERRERO.

Secrétaire de séance : Guy PALOFFIS

Date de la convocation : 14/03/2019

CONTRAT TERRITORIAL REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE
/ PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE (PMM CU)
DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES BOURGS-CENTRES
DEMANDE DE SUBVENTION REGION OCCITANIE/CONSEIL DEPARTEMENTAL
REMISE A NIVEAU DES BATIMENTS DU PARC DES SPORTS
(RENOVATION DE LA HALLE DES SPORTS)

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2018-115 du 4 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal approuvait le Contrat Territorial Bourg-Centre OCCITANIE. Comme prévu par ce contrat, il propose de présenter, dans le cadre du programme opérationnel 2019, la rénovation de la halle des sports qui doit connaître un début d'exécution cette année.

Le coût prévisionnel H.T. de ce projet s'élève à la somme de 400 000 €, et se scinderait en 2 phases : travaux de rénovation thermique d'ici l'été 2019 et travaux de rénovation et de restructuration des locaux qui seraient engagés fin d'année 2019.

Après avoir exposé les principaux postes de dépenses ainsi que les financements de cette opération, il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **DECIDE DE SOLLICITER** auprès de la Région et du Département des demandes d'aides financières pour la rénovation de la halle des sports programmée en 2019, selon le plan de financement ci-après :

Plan financement "Bourgs-Centre" PO 2019 - Rénovation de la halle des sports

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Phase 1 : Travaux de chauffage	142 946,44 €	Participation espérée Région "Bourgs-Centres" 2019 (30%)	120 000,00 €
Phase 1 : Travaux d'électricité/éclairage	57 665,00 €	Participation espérée DSIL 2019	100 000,00 €
Phase 2 : Travaux de revêtement de sol	90 000,00 €	Participation espérée Département (20%)	80 000,00 €
Phase 2 : Travaux de rénovations diverses	79 388,56 €		
Honoraires maîtrise d'œuvre	30 000,00 €	Fonds propres Commune	100 000,00 €
TOTAL	400 000,00 €	TOTAL	400 000,00 €

► **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Commune.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.